

Public

- Agent de surveillance, agents de sécurité, agent de protection, gardiens, en poste en ZAR (Zone d'Accès Restreint) ou à Bord d'un navire

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Sur dossier

Durée

- 21 heures

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Méthodes d'animation actives et interactives alternant des apports théoriques, des activités, des échanges autour de cas pratiques et des mises en situation

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



Agent Chargé des Visites de Sûreté (ACVS) 1 et 2

Objectifs généraux

- ◆ Exercer une activité privée de sécurité dans le respect du cadre réglementaire en vigueur
- ◆ Connaître l'ensemble de la réglementation en zone portuaire
- ◆ Effectuer une visite de sûreté dans une zone portuaire

Les plus de la formation

- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des mises en situation pratiques



Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation finale : QCM de 30 question (minimum 10/20) et examen pratique (minimum 10/20)

Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Code RNCP/RS : Sans objet
- ◆ Certificateur : Sans objet
- ◆ Code Certif Info : Sans objet



Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table ▪ Test de positionnement 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Exercer une activité privée de sécurité dans le respect du cadre réglementaire en vigueur Connaître l'ensemble de la réglementation en zone portuaire Effectuer une visite de sûreté dans une zone portuaire	21 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'environnement Maritime et la sûreté maritime et portuaire ▪ Déontologie des visites de sûreté, comportement et matériel 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc, palette de détection à métaux, Miroir télescopique de visite de sûreté, endoscope de contrôle de bagages
<ul style="list-style-type: none"> - Module 1 : Principes généraux et objectifs de la sûreté du transport maritime et portuaire; connaissance de l'environnement portuaire, connaissances des articles prohibés en matière de sûreté maritime; connaissances générales des différents acteurs du transport maritime et de leur rôle; dispositions réglementaires applicables en matière de sûreté et de transport maritime et portuaire; les installations portuaires, la Zone d'accès Restreint; rôle des services de l'Etat et des différents acteurs, condition d'attribution, de suspension et de retrait du double agrément - Module 2 : Déontologie des visites de sûreté, comportement vis-à-vis des personnes, palpation de sécurité; Mise en œuvre des techniques de maintien d'intégrité lors de l'embarquement; moyens de détection des articles prohibés du transport maritime; emploi et équipements portables de détection de masse magnétique sur personnes avec démonstrations pratiques; emploi des équipements de détection de trace d'explosif; techniques de fouille des véhicules, y compris leur cargaison, d'un bagage, d'un conteneur ou d'une unité de charge 		

N° SEQUENCE		DUREE
2	Bilan et synthèse de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia